

---



---

# L'UNION MÉDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, JUILLET 1885.

---



---

## Décisions judiciaires concernant les Journaux.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve "prima facie" d'intention de fraude.

---

## Variole et vaccination.

Décidément nous tenons une épidémie de variole, et, à en juger par ses débuts, elle promet d'être solide et de faire sa marque. Après avoir fait semblant de se ralentir quelque peu, le fléau reprend de plus belle, et aujourd'hui les cas sont des plus nombreux. Malheureusement, c'est au cœur même de la ville, au milieu d'une population très dense et où les jeunes sujets ne manquent pas que la maladie sévit davantage.

Nous ne reviendrons pas sur le malheureux concours de circonstances par suite desquelles la variole s'est introduite dans Montréal. Le mal est fait, et nous n'avons plus qu'à en prendre notre parti en travaillant énergiquement à l'empêcher de se propager. Mais ce n'est pas facile. La variole nous trouve mal préparés à la recevoir. Depuis plusieurs années il ne se faisait pas de vaccination active, attendu que nulle part il n'était question de petite vérole. Or, au moment même où celle-ci nous arrive et à son occasion, la vaccination passe à l'état d'épouvantail aux yeux de notre population, et cela grâce à quelques accidents locaux et isolés, à quelques complications érysipélateuses faciles à prévoir, étant donnée la constitution médicale de la saison. Avec un peu plus de prudence de la part des vaccinateurs publics, et un peu de bonne volonté de la part de certains médecins toujours empressés de crier *au feu* à la vue d'un peu de fumée, la vaccination aurait pu se faire assez facilement, croyons-nous. Aujourd'hui, le public est alarmé. Il craint le vaccin à l'égal de la variole, et ce n'est pas peu dire. Il devient donc presque impossible de songer à cette mesure prophylactique.